

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	C	C	L	C	Reçu 17.03.16.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	L	C	L	C	Reçu 09.03.16.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	C	C	C	C	Reçu 09.11.15.	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	C	C	L	C	Reçu 28.04.16	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées.	
		Marquage des navires ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A		
2.2.	Rés. 15/01	Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées.	
		Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Livres de pêche officiels	15/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
2.4.	Rés. 15/08	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées.	
		Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A		
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Mis à jour 09.02.15	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire actif en 2006.	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire actif en 2007	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24m LHT ou plus dans le RAV de la CTOI.	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le RAV de la CTOI.	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	C	C	C	C	Reçu 15.02.16: a autorisé 48 FFV en 2015.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	C	C	C	C	Reçu 15.02.16: a autorisé 48 FFV en 2015.	
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	C	C	C	C	Reçu 13.03.13 Accord entre les Comores avec EU.	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	L	C	C	C	Reçu 11.02.15	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	SSN adopté depuis 2006. Reference Légale : Décret 2015	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire dans le RAV de la CTOI.	
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	L	C	Reçu 04.11.15	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		
		• LL	Finales	30.12	N/A	N/A	N/A		
5.2.	Rés. 15/02 & 15/05	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/C	N/C	L	C	Reçu 04.11.15	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A		
5.3.	Rés. 15/02 & 15/05	• LL	Finales	30.12	N/A	N/A	N/A		
		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30/06	L	C	L	C	Reçu 04.11.15	
		• Pêcheries de surface PS, BB,	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun PS, BB ou GN de 24m LHT ou	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.4.		GN						plus, ou de moins de 24m LHT s'ils pêchent des thons et des espèces apparentées hors de leur ZEE dans le RAV de la CTOI		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A			
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/A			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier								
		6.1. Rés. 15/01	Prises et effort							
			• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	L	C				
			• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A			
				Finales	30.12	N/A	N/A			
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	L	P/C	L	P/C	A fourni NC/CE/SF des requins mais des espèces agrégées.		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	L	P/C	L	P/C			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	L	P/C	L	P/C			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Interdiction en place depuis 2015 ; Référence légale : Décret 2015, Article 37.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucune information fournie		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	16/03/2016	C	C	C	P/C	Données reçues 17.03.16; Aucune interactions déclarées en 2014. Aucune information reçue sur la mise en œuvre des directives FAO.		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/A	N/A	N/A	N/A			
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			L	C	Source: IOTC-2015-SC18-NR04. Aucunes interactions déclarées		
		Cas d'encerclément d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			L	C	Source: IOTC-2015-SC18-NR04. Aucunes interactions déclarées	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités de pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au programme régional d'observateurs de la CTOI	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au programme régional d'observateurs de la CTOI	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	16/03/2016	N/C	N/C	L	P/C	Source: IOTC-2015-SC18-NR04. Couverture par engins n'a pas été fournie	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de 24 m LHT ou plus ou de moins de 24 m pêchant hors de la ZEE des thons et espèces apparentées	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre (2015)	01/10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de BET.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre (2014)	01/04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun LSTLV autorisé ou actif en 2014	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/A	N/A	N/A	N/A		
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun port pour les navires étrangers	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun port pour les navires étrangers	

Commentaires sur le niveau d'application par les Comores des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par les Comores des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12e session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Comores par le président de la Commission dans un courrier daté du 1er mai 2015.

• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de captures nominales sur les requins requises par la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort les requins requises par la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de fréquences de tailles sur les requins requises par la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort des senneurs étrangers opérant dans la ZEE, requises par la Résolution 10/02
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateurs pour les débarquements artisanaux requis par la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de captures nominales pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de prises-et-effort pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.
• N'a pas fourni les statistiques obligatoires de fréquences de tailles pour les Pêcheries côtières requises par la Résolution 10/02.

Réponse : Les Comores a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 28 avril 2016.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Comores des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA13 en 2016.

Après examen du Rapport d'application 2016 du Comores le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2015)	État précédent (2014)
Questions de conformité récurrentes		
• A fourni les statistiques agrégées sur les captures nominales sur les requins requises par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• A fourni les statistiques agrégées sur les prises-et-effort les requins requises par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• A fourni les statistiques agrégées sur les fréquences de tailles sur les requins requises par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a fourni aucune information sur la couverture par engins pour les débarquements artisanaux ; Résolution 11/04.	P/C	N/C
Questions de conformité non-récurrentes		
• N'a fourni aucune information sur l'interdiction des captures des requins océaniques ; Résolution 13/06.	N/C	N/A
• N'a fourni aucune information reçue sur la mise en œuvre des directives FAO sur les tortues marines ; Résolution 12/04.	P/C	C